

DISPOSITIFS POUR LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT

À destination des personnels de l'académie





Pour bénéficier des offres de logement, FAIRE UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL sur demande-logement-social.gouv.fr pour obtenir un NUMÉRO UNIQUE. Plusieurs dispositifs de recherche de logement sont à votre disposition :



MESURE MINISTÉRIELLE

Le Ministère de l'ENJ dispose d'un partenariat avec Action logement pour une offre de logements sociaux.

POUR QUI?

Tous les personnels.

QUELLES DÉMARCHES?

- 1. Obtenir le numéro unique via demande-logement-social.gouv.fr
- 2. Créer un compte sur al-in.fr
- 3. Récupérer la demande de logement social à partir du numéro unique et consulter les offres de logement.
- 4. Choisir une offre de logement et candidater.
- 5. Renseigner le numéro Siret de l'employeur: 17800430500169

OUELLES SUITES?

- **Étude de la candidature** par Action logement.
- Validation du dossier :
 - transmission au bailleur et passage en commission d'attribution.
 - si attribution, visite, signature du bail.
- En cas d'invalidité, positionnement sur un autre logement.

RENSEIGNEMENTS:

0970 800 800



MESURE ACADÉMIQUE

L'académie d'Amiens dispose d'un partenariat privilégié avec des bailleurs sociaux sur l'ensemble du territoire.

POUR QUI?

Tous les néo-titulaires, stagiaires, AED, AESH.

QUELLES DÉMARCHES?

- 1. Obtenir le numéro unique via demande-logement-social.gouv.fr
- 2. Renseigner le formulaire de demande https://www.ac-amiens.fr/minihome/accueil-des-personnels-stagiaires-121485
- 3. Adresser la demande à logement@ac-amiens.fr

OUELLES SUITES?

- Enregistrement de la demande.
- Votre demande sera adressée aux bailleurs concernés.
- Le bailleur prendra contact pour proposer un logement selon leurs offres de logement disponibles.
- Passage en commission d'attribution.
- Si attribution, signature du bail.

RENSEIGNEMENTS:

Rectorat - Bureau de l'action sociale (DPS2) : logement@ac-amiens.fr

03 22 82 37 76

3 CONTINGENT **RÉSERVATAIRE**

MESURE PRÉFECTORALE

Le Préfet de département dispose de 5% du parc de logements sociaux pour loger les fonctionnaires de l'État (titulaires ou non).

POUR QUI?

Tous les agents de l'État.

QUELLES DÉMARCHES?

- 1. Obtenir le numéro unique via demande-logement-social.gouv.fr
- 2. Contacter le service logement de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et transmettre par mail le numéro unique :

Aisne: ddets-hebergement-logement@ aisne.gouv.fr

Oise: ddets-logement-social@oise.gouv.fr Somme: ddets-logement@somme.gouv.fr

QUELLES SUITES?

- Le service logement de la DDETS adresse une alerte aux bailleurs.
- Le bailleur propose un logement selon les offres de logement disponibles
- Si attribution, signature du bail.

RENSEIGNEMENTS:

Aisne: 03 60 81 50 00 Oise: 03 44 06 48 12 Somme: 03 22 22 41 41

AUTRES DISPOSITIFS



La SRIAS propose un dispositif permettant d'aider des agents en recherche de logement sur la région.

POUR QUI?

Tous les agents de l'État.

QUELLES DÉMARCHES?

- 1. S'inscrire sur la plateforme "Mieux loger ses agents" en créant un compte https://srias.applicatif.net/v2/
 - customer/05df0218-4119-433d-a467-50007632b5cc/firstPage
- 2. Finaliser la demande de logement https://srias.applicatif.net

OUELLES SUITES?

Un responsable de la plateforme

- Prendra contact pour préciser le recherche de logement.
- Proposera une offre de logement en fonction des critères demandées.
- Transmettra vos coordonnées au bailleur si la proposition convient pour la signature du bail.

RENSEIGNEMENTS:

04 87 65 38 91

Des femmes et des hommes qui changent la vie pour toute la vie



